

Fiche Pratique

offerte par la FNO



Première installation en libéral Que faire ?

Pensez à contacter
votre syndicat
régional

- Se renseigner sur les différents types de contrats (remplacement, collaboration...)
- S'assurer que le local soit bien à destination professionnelle et aux normes PMR
- Prendre connaissance de la convention et du zonage (aides à l'installation)
- S'inscrire auprès de l'ARS de ma région (n° ADELI)
- Ouvrir un compte bancaire dédié à l'usage professionnel
- S'inscrire auprès de la CPAM de ma région (formalités, carte CPS, régime PAMC)
- S'inscrire en ligne au Centre de formalités des entreprises (URSSAF)
- Demander éventuellement l'Aide à la création ou à la reprise d'une entreprise
- Se faire connaître auprès de la CARPIMKO
- Souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle
- Souscrire à une assurance multirisque du cabinet
- S'équiper d'un logiciel de télétransmission
- Tenir un registre de traitement des données en accord avec le RGPD
- Contacter les collègues aux alentours
- Se renseigner sur les structures d'exercice coordonné (CPTS, MSP, ESP, DAC...)

Les liens utiles :

ARS : <https://www.ars.sante.fr/> - CPAM : <https://www.ameli.fr/>
CFE : <http://www.cfe.urssaf.fr/> - URSSAF : <https://www.urssaf.fr/portail/home.html>
CARPIMKO : <https://www.carpimko.com/je-suis-en-activite/mes-demarches/je-signale-un-changement>
Livret pro : <https://www.fno.fr/vous-etes/vie-professionnelle/ressources-livret-pro/livret-pro/>
FNO : <https://www.fno.fr/la-fno/>
Service juridique de la FNO : <https://www.fno.fr/vous-etes/vie-professionnelle/juridique-gestion-comptabilite/>
Cartosanté : <http://cartosante.atlasante.fr/>
FNEO : <https://www.fneo.fr/wp-content/uploads/2022/05/Guide-de-linstallation-en-liberal-2022.pdf>

Siège social :
27, rue des Bluets – 75011 PARIS

Horaire :
10h00 à 12h30 et 14h00 à 16h30,
du lundi au vendredi



fédération nationale
des orthophonistes

Tél. :
01 40 35 63 75

Mail :
contact@fno.fr